Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL
BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 octobre
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
à la salle des fêtes de Saint-Christaud
sur convocation régulière du 07 octobre 2022

Etaient présents :
AUDOUBERT René, BRUN Karine, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, FERRAGE Pierre, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, KUBALA Christian, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, TURREL Denis, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre.

Etaient Excusés :
BAUDINIERE Julien, BIENVENU Frédéric, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, Payen Éric, SENECLAUZE Christian, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient Absents :

Pouvoirs :
BIENVENU Frédéric (pouvoir donné à Carole DELOR).

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du SYSTOM des Pyrénées + planning prévisionnel déploiement des points d'apport volontaire

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2. Attributions d'aides à l'investissement immobilier d'entreprises

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

3. Convention de traitement des DEE avec Ecosystem

FINANCES

4. Reversement taxe d'aménagement

QUESTIONS DIVERSES

- **Information sur l'extension des consignes de tri**
- **Sollicitation des communes dans le cadre de la mise à jour de données sur la voirie**
- Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire

Madame Chantal Gilama est proposée comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 15 septembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierre Ferrage, maire de Saint-Christaud, pour son accueil ce soir au sein de la salle des fêtes récemment rénovée.
Ce bureau est également l'occasion de saluer l'engagement de Monsieur Pierre Ferrage au sein de la communauté durant de nombreuses années et qui prend fin suite à sa démission en tant que maire de Saint-Christaud.

Monsieur Pierre Ferrage est très heureux d'accueillir le bureau communautaire à Saint-Christaud et reste très fier d'avoir participé durant ses 4 mandats aux projets portés par la communauté sur le territoire du Volvestre.
Aujourd'hui, Monsieur Ferrage souhaite passer la main à une nouvelle personne et a donc transmis sa démission à Monsieur le préfet.
Enfin, Monsieur Ferrage remercie Monsieur le Président d'avoir accepté de délocaliser le bureau à Saint-Christaud et invite tous les membres à le rejoindre en fin de séance autour d'un verre de l'amitié.

Les membres du bureau applaudissent chaleureusement Monsieur Ferrage.

PRÉSENTATION DU SYSTOM DES PYRÉNÉES ET PLANNING PRÉVISIONNEL DE DÉPLOIEMENT DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Monsieur le Président a souhaité informer les membres du bureau des évolutions concernant le SYSTOM, et notamment de l'adhésion au nouveau centre de tri qui n'est pas un choix pour le territoire mais bien une obligation dans le cadre du schéma.
Il convient que les membres du bureau prennent en considération les enjeux financiers qui vont se poser.

Monsieur Daniel Grycza, Vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets et Président du SYSTOM des Pyrénées, revient sur la création de ce syndicat.

La gestion et le traitement de nos déchets poursuit sa transformation avec notamment la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) dont l'un des objectifs est la réduction de 50% des déchets générés d'ici à 2050. L'évolution de la réglementation pose des objectifs très clairs sur la réduction des tonnages à enfouir, tout comme le développement de nouvelles filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) dont 3 seront déployées sur nos déchetteries en 2023 (jouets, articles de sport et de loisir, articles de bricolage et de jardin et mégots).

Aujourd'hui, la réglementation en vigueur fixe des exigences de résultats pour les collectivités dans le but de trouver des solutions afin de valoriser davantage soit avant soit après enfouissement.

Depuis 2015 et la loi NOTRe, les Régions ont la compétence en matière de déchets et d'économie circulaire qui doit contribuer à atteindre les objectifs fixés par la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte.

À la suite de l'étude réalisée en 2019 par la Région, il a été décidé de mutualiser un outil à l'échelle interdépartementale, situé à Masseube dans le Gers. En 2021, la SPL a été créée, chacun entre au capital de la SPL au prorata du tonnage, le SYSTOM représente 15%.

Il est précisé aux membres du bureau que ce nouveau centre aura une capacité de 35 000 tonnes/an, tout en gardant à l'esprit que l'évolution des consignes de tri au 01 janvier 2023 va induire une augmentation du volume des déchets plastique de l'ordre de 25% (barquettes, pots de yaourt, flacons, suremballages, etc.).

Dans l'attente de la construction du nouveau centre dont le permis sera déposé en 2023, le centre de tri de Saint-Gaudens prendra en charge l'adaptation de la chaine de tri afin de pouvoir intégrer les déchets supplémentaires liés à l'extension des consignes de tri.

Le SYSTOM communique sur ces évolutions de tri par le biais de réunion et d'une communication transmise à toutes les communauté de communes.

Monsieur le Président demande que la communication soit transmise en parallèle à tous les maires.

Monsieur Daniel Grycza rappelle qu'un mail ainsi qu'un courrier individuel leur parviendra avec tous les outils de communication et le mémo concernant les nouveaux plastiques triés.

Par ailleurs, Monsieur Daniel GRYCZA indique que la communauté fait partie des mauvais élèves en termes de tri avec 22% de refus, là où les autres sont entre 9% et 15%. Une campagne de communication va donc être lancée afin de sensibiliser les habitants à mieux trier. Les bacs non conformes seront scotchés.

Il faut savoir que la majorité des adhérents au SYSTOM ont déjà mis en place le tri des cartons et des papiers.

Pour les communes qui ont encore des caissettes et non des bacs, celles-ci seront prioritaires dans le déploiement des colonnes. Des sacs seront également distribués pour les habitations qui ne pourront pas accueillir de bacs.

Concernant le centre de Masseube, il est précisé qu'il n'y aura pas de centre d'enfouissement. En effet, il est impossible de créer de nouveaux centres d'enfouissement de même que des incinérateurs.

Le SYSTOM a un agrément pour l'enfouissement jusqu'en 2038. D'ici 4 ans, celui-ci sera le seul centre au sud de Bordeaux. Il risque d'être fortement utilisé.

La réduction des tonnages de -25% d'ici 2025 doit conduire à réduire l'enfouissement, l'idéal étant bien entendu de valoriser un maximum de déchets. D'ici 2038, l'enfouissement devra disparaitre.

Dans cette optique de valorisation, des groupes de travail vont être mis en place avec la région afin de mener une réflexion sur la fabrication d'hydrogène.

Monsieur le Président précise qu'il convient dès maintenant de limiter le volume de nos déchets pour une meilleure fiscalité, qui à ce jour n'est pas finalisée.

Pour ce qui est de la future organisation sur le territoire, Monsieur Daniel Grycza rappelle aux membres du bureau que les plastiques du bac jaune seront transportés à Masseube pour être triés quant aux déchets du bac gris, ceux-ci transiteront toujours au Pihourc pour y être enfouis. Enfin, les refus de Masseube seront dirigés vers Lannemezan.

Depuis 1 an et demi, la méthanisation fonctionne sur le centre du Pihourc avec une recette de 34 000€/mois, hormis l'été où le stockage n'est pas possible.

Afin de trouver des filières et partenaires pour ce stockage, un accompagnement par le préfet a été sollicité.

Monsieur le Président ajoute que le travail entrepris par Monsieur Daniel Grycza et les élus consiste à ramener le SYSTOM sur ses missions premières et traiter toutes ces questions qui auraient dû être travaillées plus profondément depuis quelques années. C'est un changement complet d'orientation. Ce sujet est essentiel dans l'équilibre de la fiscalité locale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉLIBÉRATION B20221013_096 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU RÈGLEMENT COMMUNAUTAIRE D'AIDES À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISES – PROGRAMMATION 2022

Dans le cadre du règlement d'aides financières en faveur de l'investissement immobilier d'entreprises de la Communauté de Communes et de la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprises avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne renouvelée le 23 mars 2022, une SARL a déposé un dossier qui a été soumis à l'examen du service développement territorial en collaboration avec les services du Département.

L'entreprise, créée en 1976, est installée à Carbonne depuis 2005. Elle est spécialisée dans la fabrication et la pose sur mesure de profils métalliques. Son projet consiste à créer un bâtiment dédié à l'activité de thermolaquage permettant ainsi à l'activité métallerie de disposer d'une plus grande surface de production dans le bâtiment existant. L'extension du bâtiment s'étendra sur une surface de 481m^2.

REPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS	
Montant travaux – Assiette éligible	458 400 €
Financement public maximum (20%)	91 680 €
Part EPCI/CD31 (30%)	27 504 €
Dont CCV (51%)	14 027, 04 €
Dont CD31 (49%)	13 476, 96 €
Part Région (70% max)	NC

La communauté de communes apportera une aide à la SARL MAUREL de 27 504 €, répartie de la manière suivante :

- Communauté de Communes du Volvestre : 14 027, 04 € €
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : 13 476, 96 €

Vu l'avis favorable de la commission économie du 26 septembre 2022,

Entendu l'exposé du Vice-Président,

<u>Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité</u> :

- **D'attribuer au titre du règlement des aides communautaires à l'immobilier d'entreprises – programmation 2022, une subvention de 27 504 € à la SARL MAUREL ou toute autre personne morale se substituant à la société, sachant que 14 027,04 € seront apportés par la Communauté de Communes du Volvestre et 13 476,96 € seront versés par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de cofinancement correspondantes avec Madame la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec chaque représentant de l'entreprise ou de l'association, le représentant de la SCI, s'il y a lieu et le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'il participe, une convention d'attribution précisant les engagements de chacune des parties.**

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

DÉLIBÉRATION B20221013_097 CONVENTION DE TRAITEMENT DES DEEE AVEC ECOSYSTEM

La collecte séparée des DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) organisée par la Communauté de Communes du Volvestre fait l'objet d'une convention à la fois avec l'éco-organisme Ecosystem, qui assure l'enlèvement et le traitement des DEEE, et avec OCAD3E, l'organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipement électriques et électroniques ménagers.
Depuis le 1er juillet 2022, cette organisation est modifiée par le nouveau cahier des charges de la filière DEEE en date du 27 octobre 2021.

En conséquence, il convient de signer l'acte constatant la cessation de la convention avec OCAD3E en date du 30 juin 2022 et de signer un nouveau contrat avec Ecosystème pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027, en remplacement du contrat actuel.

Entendu l'exposé du Vice-Président,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte constatant la cessation de la convention avec OCAD3E en date du 30 juin 2022 ;**
- **Approuve la nouvelle convention de collecte séparée des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) avec Ecosystème, pour la période du 01 juillet 2022 au 31 décembre 2027, en remplacement du contrat actuel et annexée à la présente ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la nouvelle convention et tout document afférent,**
- **De charger Monsieur le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.**

27 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

❖ Information sur l'extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri consiste à étendre les règles de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, tubes, sachets, etc. Cela devient obligatoire à partir du 1er janvier 2023 pour tous les territoires.
Le centre de tri du Systom adapte son fonctionnement pour pouvoir accueillir tous les emballages.

Le calendrier de déploiement sur la Communauté de Communes du Volvestre est le suivant :

- Septembre/Octobre 2022 : Préparation des documents de communication (autocollants bacs, memo tri, courrier info, web, etc.)
- Novembre 2022 à janvier 2023 : pose des autocollants sur les bacs par notre ambassadrice du tri à l'occasion de la campagne de refus de tri
- Fin Novembre 2022 : envoi aux communes du courrier d'information + memo tri + articles type
- Début décembre 2022 : envoi du courrier d'information + memo tri à la population + info site internet, réseaux sociaux et article presse
- Décembre 2022 : article dans journal CCV
- Janvier 2023 : lancement de l'extension consignes de tri, info sur site internet, réseaux sociaux et article presse

Les membres du bureau prennent acte de cette information.

❖ Sollicitation des communes dans le cadre de la mise à jour de données sur la voirie

Dans le cadre de la compétence voirie, la communauté de communes est chargée de réaliser des interventions en cas de problématique météo, notamment liée à des épisodes neigeux.

Un plan de viabilité hivernale sera proposé dans le cadre du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde), mais dans l'attente le service est organisé en ayant la possibilité de faire appel aux entreprises des différents lots de voirie ainsi qu'aux agriculteurs ayant conventionné.

A ce jour, un seul agriculteur a conventionné sur la commune de Lahitère. Il est demandé aux maires d'indiquer au service voirie (voirie.patrimoine@cc-volvestre.fr) s'ils ont connaissance d'agriculteurs pouvant intervenir sur ce type d'évènement afin que la communauté puisse établir une convention.

De plus, il est indiqué aux maires qu'ils vont recevoir en commune, de la part du service voirie, une carte recensant les axes communaux. Il leur est demandé de mettre en évidence sur cette carte les voies qui leur semblent prioritaires au regard des risque météo, ou d'y rajouter toute information qui leur semble pertinente (établissements sensibles non répertoriés, zones dangereuses en cas d'humidité ou de froid intense, etc.)

Madame Carole Delor, maire de Lapeyrère, demande si des caractéristiques particulières sont attendues.

Madame Claire Perroton précise qu'il convient de voir directement avec les services.

Enfin, Monsieur Patrick Lefebvre, Vice-président délégué à la Voirie et au patrimoine précise que c'est un peu prématuré, ce sujet devant faire l'objet de discussions et réflexions avec les membres de la commission le 16 novembre prochain.

Les membres du bureau prennent acte de cette information.

- **Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire**

Le projet d'ordre du jour du prochain conseil communautaire est validé par les membres du bureau.

Monsieur Christian KUBALA souhaite savoir s'il est toujours possible de participer au marché de diagnostic amiante.

Madame Claire Perroton précise que la commune de Latour sera bien associée au marché de diagnostic amiante.

Fin de séance : 19h30
Carbonne le 13 octobre 2022

Le Président, **La secrétaire de séance,**

Denis TURREL **Chantal GILAMA**